



Paris le 11 juin 2007

## Communiqué de presse

### **Vaccination par le BCG, la Société française de santé publique demande au gouvernement de prendre une décision**

La situation actuelle dans laquelle prévalent une obligation vaccinale, une couverture vaccinale par le BCG qui chute et l'absence d'information des parents et des professionnels de santé, est délétère en termes de santé publique.

La société française de santé publique qui a consacré le thème de son assemblée générale du 8 juin 2006 à la question de la levée de l'obligation vaccinale demande au nouveau ministre de la santé de prendre très rapidement une décision concernant l'organisation et le cadre légale de la vaccination par le BCG. Elle demande également que le programme de lutte contre la tuberculose élaboré en 2006 par la direction générale de la santé en partenariat avec de nombreux experts soit annoncé et mis en œuvre. Ce programme donne de la cohérence à la lutte antituberculeuse ; ces axes et actions permettront de réduire l'incidence de la tuberculose qui reste dans notre pays une affection préoccupante.

La Société Française de Santé Publique (SFSP) a organisé les 13 et 14 novembre 2006 une audition publique sur la levée de l'obligation vaccinale par le BCG chez les enfants. Un rapport de synthèse et des recommandations ont été remis au directeur général de la santé et au ministre de la santé. Ce rapport prenait en compte de nombreux éléments : l'utilisation depuis janvier 2006 d'un nouveau vaccin : le BCG SSI, l'analyse bénéfice – risque de la vaccination, les contraintes opérationnelles de cette vaccination, les données épidémiologiques de tuberculose, les politiques vaccinales européennes, les avis d'experts, enfin les avis éthiques du CCNE et de la HALDE.

Ce rapport a été présenté au Comité technique des vaccinations et au Conseil supérieur d'hygiène publique de France qui ont émis, le 9 mars 2007, un nouvel avis prenant en compte les nouvelles propositions. La Société française de santé publique considère que cet avis doit permettre au ministre de prendre une décision. Les experts se sont réunis, des débats publics ont été organisés. Il faut dorénavant trancher.

Rappelons que la loi de santé publique d'août 2004<sup>1</sup> a placé la lutte contre la tuberculose parmi les priorités de santé publique, en l'inscrivant parmi ses 100 objectifs.

**Audition publique sur la vaccination des enfants par le BCG - Levée de l'obligation vaccinale ?**  
13 & 14 novembre 2006 – Paris <http://www.sfsp.info/sfsp/agenda/documents/interventionsaudition.htm>

**Avis du comité technique des vaccinations Relatif à la suspension de l'obligation de vaccination par le vaccin BCG chez les enfants et les adolescents 9 mars 2007**  
[http://www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/cshpf/a\\_mt\\_090307\\_vaccinbcg.pdf](http://www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/cshpf/a_mt_090307_vaccinbcg.pdf)

François Bourdillon  
Président de la Société française de santé publique  
**Contact**

Société française de santé publique  
☎ : 03.83.44.39.17 - Fax : 03.83.44.37.76  
**Courriel** : [accueil@sfsp.info](mailto:accueil@sfsp.info)

---

<sup>1</sup> Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique ; Objectif n°38